

2023-01/10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Cécile AUTRAN

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Pascale AUGUET OTTAVY), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie MEYER), Philippe VERCHER (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER)

Absent : Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 13

VOTANTS : 21

PARTICIPATION AU COÛT D'UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique au conseil que le lycée Saint Exupéry de Saint Raphaël organise pour ses élèves un voyage culturel en Roumanie, dans le cadre d'un programme d'échange européen.

Ce séjour se déroule du 22 au 29 janvier 2023.

Le lycée sollicite une aide financière de la commune à hauteur de 100 €uros pour une élève calliannaise.

Monsieur le Maire sollicite donc du conseil l'autorisation de verser une aide de 100 €uros pour ce voyage scolaire à l'attention de Solenn FERRAN-LEGELVOUIT.

Le conseil ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le versement d'une aide de 100 €uros à Solenn FERRAN LEGELVOUIT pour participer au voyage en Roumanie au titre du programme d'échange européen.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

